

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 385**9 mars 2002****SOMMAIRE**

Alfavest, S.à r.l., Luxembourg	18438	Harlux, S.à r.l., Luxembourg	18454
Alvian A.G., Luxembourg	18445	Harlux, S.à r.l., Luxembourg	18455
Alvian A.G., Luxembourg	18445	Heat S.A., Luxembourg	18450
Alvian A.G., Luxembourg	18445	Heat S.A., Luxembourg	18450
Birdie S.A.H., Luxembourg	18441	Interlagos Holding S.A., Luxembourg	18435
Brabant S.A.H., Luxembourg	18439	Interlagos Holding S.A., Luxembourg	18453
Brabant S.A.H., Luxembourg	18439	Invesco GT US Small Companies Fund, Sicav, Luxembourg	18438
CEODEUX High Pressure Valves & Regulators Technology S.A., Lintgen	18452	Kensington S.A.H., Luxembourg	18441
CEODEUX High Pressure Valves & Regulators Technology S.A., Lintgen	18452	Kensington S.A.H., Luxembourg	18443
CEODEUX Servitec S.A., Lintgen	18480	Ludec, S.à r.l., Holzem / Mamer	18444
CEODEUX Servitec S.A., Lintgen	18480	MJ Collections S.A., Luxembourg	18434
CEODEUX Ultra Pure Equipment Technology S.A., Lintgen	18453	MJ Collections S.A., Luxembourg	18434
CEODEUX Ultra Pure Equipment Technology S.A., Lintgen	18453	Nonno S.A., Luxembourg	18474
Chez Ha'erzi S.A., Esch-sur-Alzette	18455	Optimas Luxembourg S.A., Bereldange	18451
Cogen Investor S.A., Luxembourg	18444	Pergame S.A.H., Luxembourg	18440
Compagnie de Réservations, Services et Investissements Hôteliers S.A., Luxembourg	18477	Phone Invest S.A., Luxembourg	18455
Covesco S.A.H., Luxembourg	18440	Rochade Finance Holding S.A., Luxembourg	18446
Dartis S.A.H., Luxembourg	18434	(La) Rose S.A.H., Luxembourg	18439
DH Real Estate Finance Holdings SCA, Luxembourg	18460	Rotarex Electronics S.A., Lintgen	18441
DH Real Estate Finance Holdings SCA, Luxembourg	18463	Rotarex Finance S.A., Luxembourg	18452
DH Real Estate Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	18464	Rotarex Finance S.A., Luxembourg	18452
DH Real Estate Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	18468	Rotarex S.A., Lintgen	18443
Dreieck Immo Anlagen S.A., Luxembourg	18440	Rotarex S.A., Lintgen	18443
(L') Ensemble Les Musiciens Luxembourg, A.s.b.l., Ehnen	18457	Rotarex Tooltec S.A., Lintgen	18437
EWC, GmbH, Luxembourg	18445	Rotarex Tooltec S.A., Lintgen	18437
e2 advance, S.à r.l., Luxembourg	18476	SEB Private Bank S.A.	18447
Fiduciaire Auditlux, S.à r.l., Luxembourg	18449	SELFA Valves & Fittings S.A., Lintgen	18447
Fiduciaire Auditlux, S.à r.l., Luxembourg	18450	Société Civile Immobilière Dupong, Luxembourg	18435
Financière Chinon Holding S.A., Luxembourg	18454	SP Partners Holding S.A., Luxembourg	18456
Financière Joseph II S.A.H., Luxembourg	18437	Staff Intérim S.A., Eischen	18478
Financière Pétrusse S.A.H., Luxembourg	18437	SWITCH IT, Switch Information Technology S.A., Luxembourg	18436
Finch Immo S.A., Lintgen	18446	SWITCH IT, Switch Information Technology S.A., Luxembourg	18437
Finch Immo S.A., Lintgen	18446	TNS Luxembourg Zeta, S.à r.l., Luxembourg	18468
Gestar S.A., Luxembourg	18473	TNS Luxembourg Zeta, S.à r.l., Luxembourg	18473
		Wamser-Energie-und Umwelttechnik Ingenieur- gesellschaft, GmbH, Luxembourg	18451
		Wamser-Energie-und Umwelttechnik Ingenieur- gesellschaft, GmbH, Luxembourg	18451

DARTIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 58.383.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Signature.

(73789/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

MJ COLLECTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 44.919.

Les bilans et les annexes au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 30, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(73815/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

MJ COLLECTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 44.919.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 octobre 2001

3. L'Assemblée constate que le capital social de la société est intégralement absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 1999 et 2000 ainsi que pour la non tenue de l'Assemblée à la date statutaire;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

5. L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social, et de tous les autres montants figurant dans leurs statuts de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de change égal à 40,3399 LUF pour 1,- EUR;

6. L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions émises.

7. L'Assemblée décide d'adapter les articles 3 et 3bis des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-six mille sept cent soixante-deux euros soixante-treize cents (86.762,73 EUR) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions sans désignation de valeur nominale. (...)»

«**Art. 3bis.** Le capital autorisé est de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize cents (123.946,76 EUR) divisé en 5.000 actions sans désignation de valeur nominale. (...)»

8. L'Assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant la conversion de capital social en euros produiront leurs effets comptables et fiscaux rétroactivement au 1^{er} janvier 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 30, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73816/565/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

MJ COLLECTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 44.919.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

(73817/565/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DUPONG, Société Civile Immobilière.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le treize novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean Dupong, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, 1, Montée de Clausen, propriétaire de 1.666 (mille six cent soixante-six) parts de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DUPONG, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 12 avril 1972, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 117 du 10 août 1972 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 493 du 3 juillet 1998,

ici représentée par Madame Lucy Dupong, avocat, demeurant à Luxembourg, 51, rue Albert I^{er}, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 27 septembre 2001.

2) Madame Lucy Dupong, prénommée, propriétaire de 417 (quatre cent dix-sept) parts en pleine propriété et propriétaire en indivision de la nue-propriété de 833 (huit cent trente-trois) parts de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DUPONG, ici présente agissant en nom personnel et au nom et pour compte des héritiers de feu Monsieur Lambert H. Dupong, savoir:

a) Madame Dita Schackmann, sans état particulier, demeurant à Luxembourg, 59, rue Albert I^{er}, propriétaire de 834 (huit cent trente-quatre) parts en pleine propriété et de 833 parts en usufruit.

b) Monsieur Pierre Dupong, chimiste, demeurant à B-7040 Soignies, 26, avenue de l'Europe,

c) Madame Patricia Dupong, chargée de cours, demeurant à Echternach, 34, rue Kahlenbiertg,

d) Madame Joan Dupong, épouse de Monsieur Alain de Ron, employée de l'Etat, demeurant à Itzig, 7, rue des Muguets,

e) Madame Valérie Dupong, épouse de Monsieur Tom Krieps, avocat, demeurant à Luxembourg, 37, rue du St. Esprit,

f) Monsieur Lambert M. Dupong, employé privé, demeurant à Luxembourg, 59, rue Albert I^{er},

g) Monsieur Henri Dupong, avocat, demeurant à Luxembourg, 59, rue Albert I^{er},

h) Monsieur Philippe Dupong, étudiant, demeurant à Luxembourg, 59, rue Albert I^{er},

en vertu de 8 procurations sous seing privé,

les personnes sub b) à h) étant propriétaires en indivision de la nue-propriété de 833 (huit cent trente-trois) parts dépendant de la succession de feu Monsieur Lambert H. Dupong.

Toutes les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquelles parties, agissant en leur qualité de seuls associés de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DUPONG ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les comparants, représentant l'intégralité du capital de la Société, décident de dissoudre avec effet immédiat la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DUPONG, laquelle a été liquidée aux droits des parties dès avant la passation des présentes.

Décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société resteront déposés pendant la durée de cinq ans à l'Etude de Maître Lucy Dupong à Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Dupong, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 132S, fol. 47, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

F. Baden.

(73875/200/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

INTERLAGOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 65.286.

Le bilan au 30 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 19, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Pour la société INTERLAGOS HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(73867/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

SWITCH IT, SWITCH INFORMATION TECHNOLOGY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.773.

L'an deux mille un, le douze novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SWITCH INFORMATION TECHNOLOGY en abrégé SWITCH IT, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 79.773, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 583 du 28 juillet 2001.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Fred Molitor, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social en Euros.

2. Suppression de la valeur nominale des actions émises.

3. Ajout de la possibilité d'émettre des actions au porteur, laissée au choix de l'actionnaire.

4. Modification subséquente du premier et du deuxième alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de LUF en EUR et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Le capital social est ainsi converti de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter la possibilité d'émettre des actions au porteur, laissée au choix de l'actionnaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les deux premiers alinéas de l'article 5 des statuts sont modifiés comme suit:

«**Art. 5. Premier et deuxième alinéas.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Molitor, T. Dahm, C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 132S, fol. 48, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

F. Baden.

(73876/200/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

SWITCH IT, SWITCH INFORMATION TECHNOLOGY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.773.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001. Signatures.
(73877/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

FINANCIERE PETRUSSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 44.786.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001. Signature.
(73790/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

FINANCIERE JOSEPH II S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 44.785.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001. Signature.
(73791/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

ROTAREX TOOLTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 43.608.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 7, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73821/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

ROTAREX TOOLTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 43.608.

EXTRAIT

En date du 14 juillet 2000, lors de l'assemblée générale ordinaire, les mandats des administrateurs et de commissaire aux comptes en place ont été renouvelés pour une durée de six ans.

Suite à ce renouvellement, le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Jean-Claude Schmitz, Président, diplômé en sciences économiques, Villa de Heisdorf;
- M. Jos. Neyens, Directeur financier, Luxembourg;
- M. Marc Schaus, administrateur, diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange.

La COMPAGNIE DE REVISION, société anonyme, Luxembourg a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73846/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

ALFAVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.378.

L'an deux mille un, le huit novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WASSERHEIM ANLAGEN S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

ici représentée par son administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, elle-même représentée par Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern.

Ladite comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La comparante est associée unique de la société à responsabilité limitée ALFAVEST, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 56.378 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil du 5 décembre 1996, numéro 630. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 10 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil, du 20 avril 2000, numéro 297.

L'associée unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associée unique décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de nommer comme liquidateur MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Droogleever-Fortuyn, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

F. Baden.

(73879/200/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

INVESCO GT US SMALL COMPANIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.176.

Le Conseil d'Administration a pris bonne note de la démission de Monsieur Hugh Roderick Ward (INVESCO INTERNATIONAL LIMITED Invesco House P.O. Box 1588, Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 2PH Channel Islands) de sa fonction d'administrateur et a coopté Monsieur Joseph Beashel (INVESCO ASSET MANAGEMENT IRELAND LIMITED, Georges Quay House, Townsend Street, Dublin 2) à la fonction d'administrateur pour le remplacer.

Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Pour INVESCO GT US SMALL COMPANIES FUND, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73917/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

LA ROSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 44.802.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Signature.

(73792/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

BRABANT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 9.974.

- Constituée sous la dénomination de METHANIERE S.A. par acte de Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 16 février 1972, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 89 du 21 juin 1972;

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 30 mai 2001, acte publié au Mémorial, Recueil C, n° 216 du 20 mars 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société BRABANT S.A., qui s'est tenue extraordinairement le 30 mars 2001 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Démission a été accordée à Monsieur Norbert Coster, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Senningerberg, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société BRABANT S.A., en date du 20 mars 2001 et décharge pleine et entière lui a été donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- La société REVILUX S.A., avec siège social au 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 15 octobre 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 42, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73852/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

BRABANT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 9.974.

- Constituée sous la dénomination de METHANIERE S.A. par acte de Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 16 février 1972, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 89 du 21 juin 1972;

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 20 mai 2001, acte non encore publié

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société BRABANT S.A., qui s'est tenue en date du 12 octobre 2001 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler ceux-ci jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2007:

- aux postes d'administrateurs:

- Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Mamer;

- Monsieur Gerardo Javier Doria Carron, demeurant à P-Ascuncion;

- Monsieur Jacky-Jean Tarnat, demeurant à F-Moulins.

- au poste de commissaire aux comptes:

- REVILUX S.A., avec siège social au 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 octobre 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 42, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73853/622/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

PERGAME S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 47.662.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Signature.

(73793/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

COVESCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 43.929.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Signature.

(73794/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

DREIECK IMMO ANLAGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.175.

L'an deux mille un, le huit novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DREIECK IMMO ANLAGEN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.175, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil du 9 avril 1999, numéro 250.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern,

qui désigne comme secrétaire Madame Eliane Klimezyk, employée privée, demeurant à F-Hussigny.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Martine Golinvaux, employée privée, demeurant à Burmerange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.
- 2) Nomination de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, avant son siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Droogleever-Fortuyn, E. Klimezyk, M. Golinvaux, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

F. Baden.

(73878/200/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

ROTAREX ELECTRONICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 52.481.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 7, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73822/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

BIRDIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.

R. C. Luxembourg B 54.847.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Signature.

(73795/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

KENSINGTON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.859.

L'an deux mille un, le neuf novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding KENSINGTON S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 21.859, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juillet 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 254 du 20 septembre 1984 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 avril 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 237 du 28 août 1987.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Alexia Uhl, employée privée, Luxembourg, 10, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Mangin, employée privée, Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Noel, employé privé, Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis publiés:

a) au Mémorial, Recueil C,
numéro 828 du 29 septembre 2001
numéro 901 du 19 octobre 2001

b) au Letzeburger Journal:
du 29 septembre 2001
du 19 octobre 2001

c) au Luxemburger Wort:
du 29 septembre 2001
du 19 octobre 2001

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression transitoire de la valeur nominale des actions.

2. Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001 au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF, le nouveau capital de la société s'élevant à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (123.946,76 EUR).

3. Augmentation du capital social de la société pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize cents (123.946,76 EUR) à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) par l'incorporation d'une partie des résultats reportés à concurrence de mille cinquante-trois euros vingt-quatre cents (1.053,24 EUR).

4. Restauration de la valeur nominale des actions du capital social et fixation de celle-ci à vingt-cinq euros (25,- EUR) par action, chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions précédemment supprimées.

5. Modifications afférentes de l'article 5 des statuts.

6. Modification de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La durée de la société est illimitée.»

7. Suppression de l'article 9 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et commissaires.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les cinq mille (5.000) actions représentant l'intégralité du capital social, quatre (4) actions sont représentées à la présente Assemblée.

Le Président informe l'Assemblée qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire ayant eu le même ordre du jour avait été convoquée pour le 18 septembre 2001 et que les conditions de quorum pour voter les points de l'ordre du jour n'étaient pas atteintes.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de LUF en EUR avec effet au 1^{er} janvier 2001 au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF.

Le capital social est ainsi converti de son montant actuel de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) en cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize cents (123.946,76 EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille cinquante-trois euros vingt-quatre cents (1.053,24 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize cents (123.946,76 EUR) à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital du montant de mille cinquante-trois euros vingt-quatre cents (1.053,24 EUR) prélevé sur les résultats reportés.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'un tel poste résultats reportés par le bilan de la société au 31 décembre 2000, qui restera annexé aux présentes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de restaurer la désignation de la valeur nominale des actions du capital social et de fixer celle-ci à vingt-cinq euros (25,- EUR) par action, chacune des actions jouissant des mêmes droits et avantages.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales sauf limitation légale.

Ce capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

Sixième résolution

L'assemblée décide que la durée de la société sera désormais illimitée et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.»

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement l'article 9 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et commissaires.

Suite à la suppression de l'article 9 des statuts, les articles subséquents sont renumérotés.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, approximativement à la somme de 50.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Uhl, S. Mangin, J.-M. Noel, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 48, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

F. Baden.

(73880/200/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

KENSINGTON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

F. Baden.

(73881/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

ROTAREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 30.984.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 7, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73823/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

ROTAREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 30.984.

EXTRAIT

En date du 23 juillet 2001, lors de l'assemblée générale ordinaire, M. Jean-Claude Schmitz a été nommé Administrateur Délégué, en remplacement de M. Schaus qui conserve son mandat d'administrateur.

Suite à cette nomination, le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- M. Jean-Claude Schmitz, Administrateur Délégué, Diplômé en sciences économiques, Villa de Heisdorf
- M. Marc Schaus, Diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange
- M^e René Faltz, avocat-avoué, Luxembourg
- Prof. Dr. Werner Pfeiffer, Professeur d'Université, Nürnberg
- PD Dr. Dr. habil. Enno Weiss, Docteur en sciences économiques, Nürnberg.

Les mandats des administrateurs et de Commissaire aux comptes de la COMPAGNIE DE REVISION, Société Anonyme, Luxembourg, prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73845/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

COGEN INVESTOR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.338.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille un, le huit novembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

COGEN AS, une société de droit norvégien établie et ayant son siège social à N-0369 Oslo, Sorkedalsveien 10D, ici représentée par Monsieur Jean Schütz, avocat à la Cour, domicilié professionnellement au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,

en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution sous seing privé donnée à Oslo, le 5 novembre 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme COGEN INVESTOR S.A., R. C. B numéro 75.338, dénommée ci-après 'la Société', fut constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 561 du 7 août 2000.

- La Société a actuellement un capital social de cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société COGEN INVESTOR S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Schütz, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 132S, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

A. Schwachtgen.

(73885/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

LUDEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem / Mamer, 24, route de Capellen.

R. C. Luxembourg B 13.745.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 7, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(73829/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

ALVIAN A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 5.049.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 30, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(73810/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

ALVIAN A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 5.049.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 24 septembre 2001

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en l'an 2007.

4. L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social, du capital autorisé et tous les autres montants figurant dans les statuts de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de change égal à 40,3399 LUF pour 1,- EUR;

5. L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de 159,71 euros pour le porter de son montant actuel de 371.840,29 euros à 372.000,- euros par incorporation de bénéfices reportés.

6. L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions émises.

7. L'Assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen dreiundachtzigtausend euro (EUR 2.380.000,-) eingeteilt in sechshundneunzigtausend (96.000) Aktien ohne Nominalwert. (...)»

8. L'Assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant la conversion de capital social en euros produiront leurs effets comptables et fiscaux rétroactivement au 1^{er} juillet 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 30, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73812/565/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

ALVIAN A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 5.049.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73813/565/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

EWC, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftskapital: EUR 13.000,-.

Gesellschaftssitz: L-1725 Luxemburg, 28, rue Henri VII.
H. R. Luxemburg B 52.000.

Durch Beschluss des alleinigen Anteilsinhabers ist das Gesellschaftskapital von DEM 25.000,- auf Euro umgestellt worden. Der Anteilsinhaber hat weiterhin beschlossen, eine Kapitalerhöhung von EUR 217,71 vorzunehmen, welche in bar eingezahlt wird, so dass sich das Kapital insgesamt nach Umstellung und nach Erhöhung auf EUR 13.000,- beläuft.

In Folge des oben getroffenen Beschlusses entscheidet der Anteilsinhaber, den Artikel 6 der Gründungsakte zu ändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben: Das Kapital wird auf 13.000,- EUR festgelegt, unterteilt in 25 Anteile zu je 520,- EUR, vollständig eingezahlt.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2001, vol. 558, fol. 13, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73909/607/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

FINCH IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 38.062.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 7, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(73824/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

FINCH IMMO, Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 38.062.

EXTRAIT

En date du 6 juillet 2000, l'assemblée générale ordinaire constate la démission de Monsieur Robert Liebl, Monsieur Mark Liebl et de Monsieur Franz Liebl de leur mandat d'administrateur. L'assemblée leur donne décharge et les remercie pour leur collaboration.

Le nouveau conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Claude Schmitz, Diplômé en sciences économiques, demeurant à Villa de Heisdorf, qui est nommé Président du conseil d'administration
- Monsieur Marc Schaus, Diplômé en sciences commerciales et industrielles, demeurant à Noerdange
- Monsieur Jos. Neyens, Directeur de société, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée constate la démission de LUX-AUDIT S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et lui donne décharge.

Le nouveau commissaire aux comptes est:

- la COMPAGNIE DE REVISION S.A., Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale décide également que la Société sera engagée par la seule signature d'un de ses administrateurs ou par celle de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par écrit par le conseil d'administration.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73839/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

ROCHADE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 61.764.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C, n° 118 du 25 février 1998.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration de la société ROCHADE FINANCE HOLDING S.A. qui s'est tenue au siège social en date du 26 juillet 2001, que les décisions suivantes ont été prises:

- La démission de Monsieur Luc Pletschette en tant qu'administrateur est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour.
- Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Luxembourg est nommée nouvelle administratrice en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 557, fol. 98, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73858/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

SELFA VALVES & FITTINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 56.294.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 7, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(73831/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

SEB PRIVATE BANK S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 10.831.

Unterschriftenverzeichnis Stand 27. September 2001

Die rechtsverbindliche Zeichnung der SEB PRIVATE BANK S.A. erfolgt durch zwei Unterschriften der aufgeführten Berechtigten.

Eine dieser Unterschriften muss der Gruppe A angehören.

Jedoch die Veräußerung von Hypotheken im Namen der Bank kann nur gemeinschaftlich von zweien der nachfolgenden Vollmachtsträgern unterschrieben werden: Lars Bjerrek, Per Olov Oerling, Tomas Ljungkvist, Annette Schmit oder Volker Reiss. Diese Zeichnungsvollmacht kann auch gemeinschaftlich an andere Personen delegiert werden.

*Gruppe A**Members of the Board of Directors*

Fleming Carlborg, Chairman
Dr. Bernd Kiene, Vice-Chairman
Lars Bjerrek, Managing Director
Martin Gärtner, Director
Stefan Michler, Director
Claes von Post, Director

*Gruppe A**Management*

Lars Bjerrek, Managing Director
Peter Backes, Deputy Managing Director
Tomas Ljungkvist, Deputy Managing Director
Per Olov Oerling, Deputy Managing Director
Olof Danielson, Legal Advisor

Gruppe A

Thor Bergenholtz
Uwe Breit
Hugues Chambon
Elisabeth Ekelundh-Mittel
Rolf Fus
Urban Harju
Jos Hellers
Jos Hemmer
Ari-Pekka Hildén
Detlef Kröger
Pascal Lemaire
Markus Postler
Liliane Minsart
Paul Moody
Stefan Renno
Raymond Schaeffer
Stefan Stjerngren

Gruppe B

Per Åberg
Stefan Åberg
Åke Almroth
Chantal Ansiaux
Patrick Back
Horst Bardens
Kerstin Becker-Gassner
Stefan Bingold
Anders Björck
Jan Carlson

Gianluca Castellani
Laurence Christiany
Fränklin Doos
Didier de Gottal
Victor de Oliveira
Magnus Ehlin
Johan Ekström
Peter Faxe
Jan Felländer
Ralf Ferner
Johannes Fiedler
Marie Finnermann
Denis Foidart
Sabine Gerardy
Jean-Nicolas Goergen
Daniela Gratz
Holger Grützmacher
Peter Hahm
Ketil Johnsen
Pan Johnson
Magnus Karle
Michael Kleber
Thomas Klemmer
Walter Kramp-Holzwardt
Emil Kremer
Olafur Kristjansson
Sonia Loconte
Karsten Marzoll
Johanna McGloin
Guy Mersch
Ralf Meyer
Ronald Meyer
Gabriel Miss
Maj-Britt Möller
Carine Monfort Sanz-Jacobs
Anne Monz
Carole Morin
Gregor Neumann
Pia Nielsen
Jan-Eric Nilsson
Anna Nörstmo
Espen Pedersen
Elmar Peiffer
Jean-Louis Pfeiffer
Madeleine Pulk
Johan Ragnell
Jonas Ramdén
Volker Reiss
Casper Rigneus
Kathy Robin-Schwind
Pernilla Scharfe
Armin Schmatz
Annette Schmit
Olivier Scholtes
Catharina Schönborg
Pierre Schoppach
Tom Sigerhall
Rachel Sikora
Angelo Stoz
Stefan Sweborg
Christiane Tamble
Elisabet Törngren
Romain Trienekens
Martin von Schoultz
Odette Wagner
Lars Wählberg

Jan Wiberg
 Michael Wiedenkeller
 Daniela Willems
 Angel Wijnbergen
 Irène Wohl

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(73884/230/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 29.760.

L'an deux mille un, le huit novembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Marc Lagesse, réviseur d'entreprises, demeurant à L-7343 Steinsel, 7, rue des Templiers,
- 2) Monsieur Benoît Lagesse, expert-comptable, demeurant à Harare, Zimbabwe,

ici représenté par Monsieur Marc Lagesse, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Harare, Zimbabwe, le 16 août 2001.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l., R.C. B Numéro 29.760, ayant son siège social à Luxembourg, constituée originairement sous la dénomination de FIDLUX, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 30 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 129 du 11 mai 1989.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 492 du 29 novembre 1994.

- Le capital social de la Société est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois (LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 500.000,- LUF pour le porter de son montant actuel de 500.000,- LUF à 1.000.000, sans émission de parts sociales nouvelles et libération par incorporation des résultats reportés.

2. Conversion de la devise du capital social de LUF en EUR au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF pour fixer le capital social à 24.789,35 EUR.

3. Augmentation du capital social à concurrence de 210,65 EUR pour le porter à 25.000,- EUR sans émission de parts sociales nouvelles et libération par incorporation des résultats reportés.

4. Fixation de la valeur nominale des parts sociales à 50,- EUR.

5. Modification subséquente de l'article 6, alinéa 1 er des statuts.

6. Divers.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté une première fois à concurrence de 500.000,- LUF pour le porter de son montant actuel de 500.000,- LUF à 1.000.000,- sans émission de parts sociales nouvelles.

Le montant de 500.000,- LUF a été intégralement libéré par incorporation partielle des résultats reportés.

La réalité de ces résultats reportés a été prouvée au notaire instrumentaire par la remise des états financiers intérieurs au 31 octobre 2001 lesquels resteront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

La devise du capital social est convertie de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF, de sorte que ledit capital social est fixé à 24.789,35 EUR.

Troisième résolution

Le capital social est augmenté une deuxième fois à concurrence de 210,65 EUR pour le porter de son montant converti de 24.789,35 EUR à 25.000,- EUR sans émission de parts sociales nouvelles.

Le montant de 210,65 EUR a été intégralement libéré par incorporation partielle des résultats reportés.

La réalité de ces résultats reportés a été prouvée au notaire instrumentaire par les états financiers intérimaires précités.

Quatrième résolution

La valeur nominale des parts sociales est fixée à 50,- euros.

Cinquième résolution

En conséquence des quatre résolutions qui précèdent l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (25.000,-) euros (EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante (50,-) euros (EUR) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation

A toutes fins utiles la deuxième augmentation de capital est évaluée à huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (8.498,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Lagesse, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 132S, fol. 45, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

A. Schwachtgen.

(73888/230/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 29.760.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1341 du 8 novembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

A. Schwachtgen.

(73889/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

HEAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 79.890.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 19, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Pour la société HEAT S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(73868/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

HEAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 79.890.

Le bilan au 30 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 19, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Pour la société HEAT S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(73869/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

**WAMSER-ENERGIE- UND UMWELTECHNIK INGENIEURGESELLSCHAFT, GmbH,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
H. R. Luxembourg B 27.645.

Im Jahre zweitausend eins, den dreizehnten November.
Vor Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxembourg.

Sind erschienen:

1) Herr Paul Schramm, licencié ès sciences économiques, wohnhaft in Luxemburg-Gasperich,
2) Herr Albert Munster, Ingenieur, wohnhaft in Saarbrücken (Deutschland),
hier vertreten durch Herrn Paul Schramm, vorgenannt,
aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg, am 5. November 2001,
welche Vollmacht nach ne varietur Paraphierung durch den Mandatar und den unterfertigten Notar gegenwärtiger
Urkunde beigefügt bleibt um mit ihr registriert zu werden.

Diese Kompargenten, handelnd wie erwähnt, ersuchten den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

- dass sie alleinige Besitzer aller Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WAMSER-ENERGIE- UND UMWELTECHNIK INGENIEURGESELLSCHAFT, GmbH mit Sitz in Imbringen, sind, welche durch eine Urkunde des Notars Jean-Paul Hencks, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 25. Februar 1988 gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Nummer 151 vom 4. Juni 1988,

- dass die Satzung der Gesellschaft mehrmals abgeändert wurde und zum letzten Mal durch eine Urkunde des unterzeichneten Notars vom 8. Juni 1998, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 657 vom 16. September 1998;

- dass das Gesellschaftskapital auf fünfhunderttausend (500.000,-) Luxemburger Franken, aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je eintausend (1.000,-) Luxemburger Franken festgesetzt ist;

- dass die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftssitz nach L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey zu verlegen.

- aufgrund dieses Beschlusses wird Artikel 2 der Satzung folgendes Wortlaut haben:

«**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er kann durch einfache Entscheidung der Geschäftsführung in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums verlegt werden.»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Bevollmächtigten der Kompargenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. Schramm, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 132S, fol. 49, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

A. Schwachtgen.

(73886/230/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

**WAMSER-ENERGIE- UND UMWELTECHNIK INGENIEURGESELLSCHAFT, GmbH,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.645.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1357 du 13 novembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

A. Schwachtgen.

(73887/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

OPTIMAS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 46.836.

Le bilan au 1^{er} janvier 2001, enregistré à Luxembourg, vol. 560, fol. 31, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature.

(73902/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

CEODEUX HIGH PRESSURE VALVES & REGULATORS TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 43.593.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 7, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(73825/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

CEODEUX HIGH PRESSURE VALVES & REGULATORS TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 43.593.

EXTRAIT

En date du 14 juillet 2000, lors de l'assemblée générale ordinaire, les mandats des administrateurs et du Réviseur d'entreprise en place ont été renouvelés pour une durée de six ans.

Suite à ce renouvellement, le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Jean-Claude Schmitz, Président, Diplômé en sciences économiques, Villa de Heisdorf
- M. Marc Schaus, Administrateur, Diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange
- M. Jos. Neyens, Directeur financier, Luxembourg
- M. Michael Wagner, Diplom-Betriebswirt, Igel

La COMPAGNIE DE REVISION, Société Anonyme, Luxembourg, a été réélue aux fonctions de Réviseur d'entreprise.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73841/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

ROTAREX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 60, rue Albert 1er.
R. C. Luxembourg B 42.556.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 7, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(73832/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

ROTAREX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 60, rue Albert 1er.
R. C. Luxembourg B 42.556.

EXTRAIT

En date du 23 juillet 2001, lors de l'assemblée générale ordinaire, les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en place ont été renouvelés pour une durée de six ans.

Suite à ce renouvellement, le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Jean-Claude Schmitz - Président, Diplômé en sciences économiques, Villa de Heisdorf
- M. Marc Schaus - Administrateur, Diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange
- M. Jos. Neyens - Directeur financier, Luxembourg.

La COMPAGNIE DE REVISION, Société Anonyme, Luxembourg, a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73842/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

CEODEUX ULTRA PURE EQUIPMENT TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 43.596.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 7, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(73826/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

CEODEUX ULTRA PURE EQUIPMENT TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 43.596.

—
EXTRAIT

En date du 14 juillet 2000, lors de l'assemblée générale ordinaire, les mandats des administrateurs et du Réviseur d'entreprise en place ont été renouvelés pour une durée de six ans.

Suite à ce renouvellement, le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Jean-Claude Schmitz, Président, Diplômé en sciences économiques, Villa de Heisdorf
- M. Marc Schaus, Administrateur, Diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange
- M. Jos. Neyens, Directeur financier, Luxembourg

La COMPAGNIE DE REVISION, Société Anonyme, Luxembourg, a été réélue aux fonctions de Réviseur d'entreprise. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73840/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

INTERLAGOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 65.286.

- Constituée suivant acte reçu par M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 13 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil C, n° 694 du 28 septembre 1998.

- Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 15 juin 2000, publié au Mémorial C, n° 816 du 8 novembre 2000.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 11 octobre 2001 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros et suppression de la valeur nominale des actions existantes.

2. Augmentation du capital social de EUR 13,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 31.000,00 par incorporation des autres réserves.

3. Adaptation de l'article 3 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 15 octobre 2001.

Pour la société INTERLAGOS HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73856/622/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

FINANCIERE CHINON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 61.141.

- Constituée suivant acte reçu par M^e Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 9 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil C, n° 26 du 13 janvier 1998.
- Statuts modifiés en dernier lieu par-devant le même notaire, en date du 9 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C, n° 389 du 28 mai 2001.

Suite au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 17 août 2001 à Luxembourg, il a été décidé à l'unanimité des voix:

1. de convertir la devise du capital social de LUF en EUR et de supprimer la valeur nominale de LUF 1.000,- par action pour les 1.250 actions existantes.
2. d'adapter l'article 5 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante: «le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale».

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour la société FINANCIERE CHINON HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 42, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73854/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

HARLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 26.136.

Minutes of an Extraordinary General Meeting of the shareholders held on 29 October 2001 at 9.00 hours

Present

1. FIHZL (UK) Limited having a registered address at 88 Northern Road, Portsmouth P06 3ER, United Kingdom owner of 400 shares hereby represented by Peter W. Fearnhead by virtue of a power of attorney given in Harare on 22 October 2001 and attached to these minutes.
2. Mr Peter J. Milne residing at 57 rue Pierre d'Aspelt, L-5710 Aspelt owner of 100 shares.
President
Mr P. W. Fearnhead was elected Chairman of the meeting.

Notice of Meeting

The President declared that, all members of the company were present, formal notice of the meeting was waived and that the meeting was duly constituted.

Agenda:

The President noted that the stated capital of the company was presently expressed in Luxembourg francs and it was necessary to change the denomination to Euros before 1 January 2002. The Agenda for the meeting was therefore as follows:

1. The conversion of the stated capital from 500 shares of LUF 1,000 each to 500 shares of 25 each with effect from 31 December 2001.
2. The transfer of LUF 4,664 at 31 December 2001 from retained earnings to the following:

Share capital	4,249 LUF
Legal reserve	425 LUF
3. The amendment of Article 6 of the statutes of the company to reflect the above.

Resolutions

After discussion the following resolutions were taken by unanimity of the members.

1. With effect from 31 December 2001 the stated capital of the company be converted from 500 shares of LUF 1,000 to 500 shares of 25 each.
2. The transfer of LUF 4,664 at 31 December 2001 from retained earnings to the following:

Share capital	4,249 LUF
Legal reserve	425 LUF
3. The amendment of Article 6 of the statutes of the company to read as follows

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) Euros divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25) Euros chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

1) FIHZL (UK) LIMITED, prequalifiée, quatre cents parts	400
2) Monsieur Peter J. Milne, prequalifié, cents parts	100
Total: cinq cents parts	<u>500</u>

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros a été mise à la disposition de la société.

Conclusion

There being no further business the meeting concluded at 9:30 hours.

FIHZL (UK) LIMITED / P. J. Milne

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol.17, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73891/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

HARLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 26.136.

Statuts coordonnés en vigueur suite à des résolutions du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 29 octobre 2001 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

A. Schwachtgen.

(73892/230/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

PHONE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 58.537.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 11 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil C, n° 344 du 2 juillet 1997.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société qui 'est tenue le 24 juillet 2001 à Luxembourg, que suite à la démission de Monsieur Luc Pletschette avec effet au 24 juillet 2001, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Décharge pleine et entière pour l'exercice du mandat de Monsieur Luc Pletschette sera demandée à la prochaine assemblée générale des actionnaires,

2. Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Luxembourg, est nommée administratrice de la société,

3. Le mandat de Mademoiselle Elisabeth Antona restera à confirmer lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 24 juillet 2001.

Pour PHONE INVEST S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73855/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

CHEZ HA'ERZI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 43, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 77.368.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 560, fol. 31, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature.

(73903/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

SP PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 76.459.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-neuf octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SP PARTNERS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 76.459, constituée suivant acte reçu en date du 13 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 754 du 13 octobre 2000.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 14 juin 2001, comprenant nomination de Monsieur Stefano Giuffra, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en tant que liquidateur. La société de droit des Iles Vierges Britanniques, OXFORDSHIRE SERVICES LTD., ayant son siège social à Tortola (BVI), a été nommée commissaire-vérificateur à la liquidation.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire sous signé. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les six (6) actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de USD 30.000,-), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de la liquidation.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire vérificateur.
4. Clôture de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 38, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

J. Elvinger.

(73948/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

L'ENSEMBLE LES MUSICIENS LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5417 Ehnen, 2, Millewee.

STATUTS

L'an deux mille un, le treize novembre,

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné,

Ont comparu:

1) Monsieur Pierre Cao, Chef d'Orchestre, demeurant à L-3961 Ehlange, 18, rue de Roedgen, ici représenté par Monsieur Joseph Groben, professeur honoraire, demeurant à L-5417 Ehnen, 2, Millewee, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris le 12 novembre 2001, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentaire annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

2) Madame Mariette Fabeck, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à L-1510 Luxembourg, 17, avenue de la Faïencerie,

3) Monsieur Joseph Groben, professeur honoraire, demeurant à L-5417 Ehnen, 2, Millewee,

4) Monsieur Jeannot Waringo, Maître ès sciences économiques, demeurant à L-6934 Mensdorf, 10, rue de l'Ecole,

5) Monsieur Pierre Wurth, Ambassadeur Honoraire, demeurant à L-1114 Luxembourg, 14, rue Adames,

6) Monsieur Arno Schleich, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-6911 Roodt/Syr, 4, rue de la Montagne,

7) Monsieur Adrien Jung, ingénieur, demeurant à L-3314 Bergem, 13, rue des Champs,

8) Monsieur Paul Meyers, docteur en droit, demeurant à L-2445 Luxembourg, 12, rue des Roses,

tous de nationalité luxembourgeoise,

Lesquels comparants déclarent constituer par les présentes une association sans but lucratif conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, et ils en ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Durée.

Art. 1^{er}. L'association est dénommée: L'ENSEMBLE LES MUSICIENS LUXEMBOURG, A.s.b.l.

Art. 2. Son siège social est établi à Ehnen.

Toute modification du siège social doit être publiée dans le mois de sa date au Mémorial.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Objet

Art. 4. L'association a pour objet:

- Développer le goût et la pratique de la musique classique en organisant des concerts, en participant à des manifestations culturelles, en prêtant son concours à des oeuvres de bienfaisance,

- Contribuez à la promotion de la vie musicale, exécuter des oeuvres de compositeurs luxembourgeois en invitant des artistes luxembourgeois à se produire comme solistes dans le cadre de concerts organisés par l'ensemble.

L'association peut collaborer à toute organisation nationale ou internationale ayant les mêmes buts et y adhérer le cas échéant.

Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

Titre III. Associés**Section I: Admission**

Art. 5. Le nombre des membres de l'association n'est pas limité. Son minimum est fixé à trois. Les premiers membres sont les fondateurs soussignés.

Art. 6. Les admissions de nouveaux membres sont décidées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 7. Le conseil d'administration peut conférer le titre de sympathisants ou protecteurs aux personnes qui désirent aider l'association à réaliser son but. Les sympathisants ou protecteurs ne sont pas titulaires de droits au sein de l'association.

Section II: Démission, Exclusion

Art. 8. La démission et l'exclusion des membres se font de la manière déterminée par l'article 12 de la loi précitée du 21 avril 1928.

L'exclusion d'un membre peut être prononcée pour motifs graves, tels que refus de se conformer aux statuts, aux règlements ou aux décisions des organes de l'association ou incompatibilité avec l'honnêteté et l'honneur. L'intéressé doit au préalable avoir été invité à fournir ses explications.

Art. 9. L'associé démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayants droit de l'associé décédé, n'ont aucun droit sur le fonds social.

Ils ne peuvent réclamer ou requérir, ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire.

Section III: Cotisations

Art. 10. Les membres paient une cotisation annuelle. Le montant de cette cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale. Elle ne pourra être inférieure à vingt-cinq (25) euros ni être supérieure à deux cent cinquante (250) euros.

Titre IV. Assemblée Générale

Art. 11. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment réservées à sa compétence:

- 1) les modifications aux statuts sociaux,
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs;
- 3) l'approbation des budgets et des comptes,
- 4) la dissolution volontaire de l'association;
- 5) les exclusions d'associés.

Art. 12. Il doit être tenu au moins une assemblée générale chaque année, dans le courant du mois de mars.

L'association peut être réunie en assemblée générale extraordinaire à tout moment par décision du conseil d'administration ou à la demande d'un cinquième des associés au moins. Chaque réunion se tiendra aux jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Tous les associés doivent y être convoqués.

Art. 13. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration par lettre ordinaire adressée à chaque associé, au moins quinze jours avant l'assemblée, et signée par le secrétaire, au nom du conseil d'administration.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

Art. 14. Chaque associé a le droit d'assister à l'assemblée. Il peut se faire représenter par un mandataire. Chaque associé ne peut être titulaire que d'une procuration.

Le mandataire doit être un associé.

Art. 15. Toute proposition signée d'un nombre d'associés égal au vingtième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 16. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration; en cas d'empêchement du président l'assemblée générale sera présidée par le vice-président, et à défaut par le plus âgé des administrateurs présents.

Art. 17. Tous les membres ont un droit de vote égal à l'assemblée générale, chacun disposant d'une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents et représentés, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts.

Art. 18. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la modification des statuts de l'association que conformément à l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Art. 19. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux signés par le président et un administrateur. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance mais sans déplacement du registre.

Tous associés ou tiers justifiant d'un intérêt peuvent demander des extraits signés par le président du conseil d'administration et par un administrateur.

Titre V. Administration, Gestion journalière.

Art. 20. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et de neuf membres au plus nommés parmi les associés par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser trois ans, et en tout temps révocables par elle.

Art. 21. En cas de vacance au cours d'un mandat, un administrateur remplaçant peut être nommé par l'assemblée générale. Il achève dans ce cas le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 22. Le conseil désigne parmi ses membres un président, un ou deux vice-présidents, un trésorier et un secrétaire.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président, et à défaut par le plus âgé des administrateurs présents.

Art. 23. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président et/ou du vice-président. Il ne peut statuer que si la majorité des ses membres est présente ou représentée, le mandat entre membres du conseil d'administration, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur, ou tout autre moyen retracable étant admis. Un membre du conseil d'administration ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Ses décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents et représentés; quand il y a parité de voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante. Elles sont consignées sous forme de procès-verbaux, signés par le président et le secrétaire et inscrites dans un registre spécial. Les extraits qui doivent être produits et tous les autres actes seront signés par le président et le secrétaire.

Art. 24. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association.

Sont seuls exclus de sa compétence les actes réservés par la loi ou les présents statuts à celle de l'assemblée générale.

Il peut notamment, sans que cette énumération soit limitative, faire et passer tous actes et tous contrats, transiger, compromettre, acquérir, échanger, vendre tous biens meubles et immeubles, hypothéquer, emprunter, conclure des baux de toute durée, accepter tous legs, subsides, donations et transferts, renoncer à tous droits, conférer tous pouvoirs

à des mandataires de son choix, associés ou non, représenter l'association en justice, tant en défendant qu'en demandant.

Il peut aussi toucher et recevoir toutes sommes et valeurs, retirer toutes sommes et valeurs consignées, ouvrir tous comptes auprès des banques et de l'Office des chèques postaux, effectuer sur lesdits comptes toutes opérations et notamment tout retrait de fonds par chèques, ordre de virement ou de transfert ou tout autre mandat de paiement, prendre en location tout coffre en banque, payer toutes sommes dues par l'association, retirer de la poste, de la douane, de la société des chemins de fer les lettres, télégrammes, colis, recommandés, assurés ou non; encaisser tous mandats-poste ainsi que toutes assignations ou quittances postales; renoncer à tous droits contractuels ou réels ainsi qu'à toutes garanties réelles ou personnelles; donner mainlevée, avant ou après paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies ou autres empêchements; exécuter tous jugements.

Le conseil nomme tous les agents, employés et membres du personnel de l'association et les destitue; il détermine leurs occupations et traitements.

Art. 25. Le conseil peut déléguer la gestion journalière de l'association, avec l'usage de la signature afférente à cette gestion, soit à un administrateur-délégué choisi parmi ses membres, soit à un tiers.

Il fixera les pouvoirs et éventuellement la rémunération de la personne chargée de la gestion journalière.

Le conseil peut, de même, déléguer des pouvoirs spéciaux soit à l'un de ses membres soit à un tiers.

Art. 26. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues, au nom de l'association, par le conseil d'administration, sur les poursuites et diligences du président.

Art. 27. L'association est engagée vis-à-vis des tiers:

- en toutes circonstances par la seule signature du président ou par les signatures conjointes de deux administrateurs,
- dans le cadre de la gestion journalière de l'association par la signature de la personne à laquelle la gestion journalière a été déléguée,
- par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été donné par le conseil d'administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 28. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre VI. Règlement d'ordre intérieur

Art. 29. Un règlement d'ordre intérieur pourra être proposé par le conseil d'administration à l'assemblée générale. L'adoption de ce règlement respectivement ses modifications ultérieures se feront par l'assemblée générale à la majorité simple des associés présents ou représentés.

Titre VII. Dispositions diverses

Art. 30. L'exercice social commence le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre. Par exception, le premier exercice débutera à partir de la date de la publication des présentes au Mémorial pour se clôturer le trente et un décembre 2001.

Art. 31. Le compte de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant seront annuellement soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Art. 32. Les fonds nécessaires à la réalisation de l'objet social seront constitués par:

- des recettes des manifestations et activités éventuellement organisées par elle.
- les contributions de l'État et de l'Union Européenne,
- les contributions des communes,
- les contributions de collectivités publiques,
- les contributions de personnes morales et physiques,
- de dons et de legs,
- des cotisations des membres.

Art. 33. L'assemblée générale désignera deux commissaires chargés de vérifier les comptes de l'association et de lui présenter un rapport annuel. Ils sont nommés pour un terme ne pouvant dépasser trois années. Ils sont rééligibles. Les commissaires peuvent être choisis parmi les associés ou en dehors des associés de l'association.

Art. 34. La dissolution de l'association sera décidée conformément à la loi. L'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social.

Ces décisions ainsi que les nom, profession et adresse du ou des liquidateurs seront publiés au Mémorial.

Art. 35. Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit sur les associations et fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Assemblée Générale

Et immédiatement après la constitution de l'association tous les associés, se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé à huit (8) celui des commissaires à deux (2).
2. Sont appelés aux fonctions de membres du conseil d'administration:
 - a) Monsieur Pierre Cao, Chef d'Orchestre, demeurant à L-3961 Ehlange, 18, rue de Roedgen,
 - b) Madame Mariette Fabeck, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à L-1510 Luxembourg, 17, avenue de la Faïencerie,
 - c) Monsieur Joseph Groben, professeur honoraire, demeurant à L-5417 Ehnen, 2, Millewee,
 - d) Monsieur Jeannot Waringo, Maître ès sciences économiques, demeurant à L-6934 Mensdorf, 10, rue de l'Ecole,

- e) Monsieur Pierre Wurth, Ambassadeur Honoraire, demeurant à L-1114 Luxembourg, 14, rue Adames,
- f) Monsieur Arno Schleich, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-6911 Roodt/Syre, 4, rue de la Montagne.
- g) Monsieur Adrien Jung, Ingénieur, demeurant à L-3314 Bergem, 13, rue des Champs,
- h) Monsieur Paul Meyers, docteur en droit, demeurant à L-2445 Luxembourg, 12, rue des Roses.

3. Sont appelés aux fonctions de commissaires:

a) Monsieur Edouard Molitor, Ambassadeur Honoraire, demeurant à L-1635 Luxembourg, 47, avenue Léopold Gobel,

b) Madame Barbara Michaelis, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

4. Les mandats des administrateurs et des commissaires prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2004.

5. La cotisation annuelle par associé est fixée à vingt-cinq (25) euros.

6. L'adresse du siège de l'association est fixée à L-5417 Ehnen, 2, Millewee.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant tous les membres du Conseil d'Administration Monsieur Pierre Cao, représenté comme il est dit ci-avant, Madame Mariette Fabeck, Monsieur Joseph Groben, Monsieur Jeannot Waringo, Monsieur Pierre Wurth et Monsieur Arno Schleich, Monsieur Adrien Jung et Monsieur Paul Meyers, se considérant dûment convoqués, se sont réunis en réunion et ont pris à l'unanimité, après délibération, les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Monsieur Pierre Wurth, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.
2. Monsieur Adrien Jung et Monsieur Paul Meyers sont nommés Vice-Présidents.
3. Monsieur Joseph Groben, prénommé, est nommé secrétaire
4. Monsieur Arno Schleich, prénommé, est nommé trésorier.
5. Monsieur Joseph Groben, prénommé, est chargé de la gestion journalière de l'association L'ENSEMBLE LES MUSICIENS LUXEMBOURG, A.s.b.l..

Monsieur Joseph Groben, prénommé, engagera l'association sous sa seule signature pour la gestion journalière des affaires de l'association ainsi que pour la représentation de l'association en ce qui concerne cette gestion.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, en langue d'eux connue, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: M. Fabeck, J. Groben, J. Waringo, P. Wurth, A. Schleich, A. Jung, P. Meyers, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 novembre 2001, vol. 513, fol. 74, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 20 novembre 2001.

J. Gloden.

(73947/213/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS SCA, Société en commandite par action.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 76.959.

In the year two thousand one, on the thirtieth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS SCA, a «société en commandite par action», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C. Luxembourg section B number 76.959, incorporated by deed enacted on the 4th day of July 2000, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 894 of December 16, 2000, whose articles of association have been amended by deed enacted on 25 June 2001, not yet published in the Luxembourg Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,484 (one thousand four hundred and eighty-four) shares of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 20,000 (twenty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 37,100 (thirty-seven thousand one hundred euros) to EUR 57,100 (fifty-seven thousand one hundred euros) by the issue of 400 (four hundred) new Ordinary shares of commandité, and 400 (four hundred) new

Non-Voting shares of commanditaire with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, subject to a payment of a share premium amounting to EUR 60,060 (sixty thousand sixty euros) to be allocated to the non-voting shareholders proportionally to their ownership.

2.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of all the new shares by contribution in cash.

3.- Amendment of article five of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 20,000 (twenty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 37,100 (thirty-seven thousand one hundred euros) to EUR 57,100 (fifty-seven thousand one hundred euros) by the issue of 400 (four hundred) new Ordinary shares of commandité, and 400 (four hundred) new Non-Voting shares of commanditaire with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, subject to a payment of a share premium amounting to EUR 60,060 (sixty thousand sixty euros), to be allocated to the non-voting shareholders proportionally to their ownership, to be subscribed and fully paid up by contribution in cash.

Second resolution

It is decided to admit the subscription of 400 (four hundred) new Non Voting shares of commanditaire, and 400 (four hundred) new Ordinary shares of commandité by the following companies:

Subscribers:

1.- OFFICERS NOMINEES LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom ten Non-Voting shares of commanditaire.	10
2.- DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom two hundred and sixty-six new Non-Voting shares of commanditaire	266
3.- DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom fourty-four new Non-voting shares of commanditaire.	44
4.- DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom thirty-two new Non-voting shares of commanditaire	32
5.- DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom fourty-eight new Non-voting shares of commanditaire	48
Total: four hundred new Non-voting shares of commanditaire.	400
DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg	
Total: four hundred new Ordinary shares of commandité.	400

Contributor's intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervene the afore named companies, here represented by Mr Patrick Van Hees by virtue of a proxy being here annexed,

which declared to subscribe to the 400 (four hundred) new Ordinary shares of commandité, and 400 (four hundred) new Non-Voting shares of commanditaire subject to a payment of a share premium amounting to EUR 60,060 (sixty thousand sixty euros) and to fully pay them up by contribution in cash.

Third resolution

By virtue of the foregoing resolutions, the share capital is now subscribed as follows:

1.- OFFICERS NOMINEES LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom twenty-eight New Non-Voting shares of Commanditaire	28
2.- DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, seven hundred and sixty new Non-Voting shares of Commanditaire	760
3.- DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom one hundred and twenty-seven new Non-Voting shares of Commanditaire	127
4.- DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom ninety-two new Non-Voting shares of Commanditaire	92
5.- DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom one hundred and thirty-five new Non-voting shares of commanditaire	135
Total: one thousand one hundred and forty-two new Non-Voting shares of commanditaire	1,142
DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg	
Total: one thousand one hundred and forty-two new Ordinary shares of commandité	1,142

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend the Article five of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 5.** The Company's capital is set at EUR 57,100 (fifty-seven thousand one hundred euros) represented by 1,142 (one thousand one hundred and forty-two) Non-Voting shares of commanditaire and 1,142 (one thousand one hundred and forty-two) Ordinary shares of commandité with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each.»

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seventy thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le trente octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS S.C.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B numéro 76.959 constituée suivant acte reçu le 4 juillet 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 894 du 16 décembre 2000, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu le 25 juin 2001, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.484 (mille quatre cent quatre-vingt quatre) actions de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 20.000 (vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 37.100 (trente-sept mille cent euros) à EUR 57.100 (cinquante-sept mille cent euros) par l'émission de 400 (quatre cents) actions ordinaires nouvelles de commandité et 400 (quatre cents) nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, avec paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de EUR 60.060 (soixante mille et soixante euros) par les actionnaires sans droit de vote proportionnellement à leur part dans le capital.

2.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération de toutes les nouvelles actions par un apport en numéraire.

3.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 20.000 (vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 37.100 (trente-sept mille cent euros) à EUR 57.100 (cinquante-sept mille cent euros) par l'émission de 400 (quatre cents) actions ordinaires nouvelles de commandité et 400 (quatre cents) nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, avec paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de EUR 60.060 (soixante mille et soixante euros) par les actionnaires sans droit de vote proportionnellement à leur part dans le capital, la totalité souscrite intégralement et libérée par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des 400 (quatre cents) nouvelles actions ordinaires de commandité et 400 (quatre cents) nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire par:

Souscripteurs:

- | | |
|---|-----|
| 1.- OFFICERS NOMINEES LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom
dix nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire | 10 |
| 2.- DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom
deux cent soixante-six nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire | 266 |
| 3.- DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom
quarante-quatre nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire | 44 |
| 4.- DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom
trente-deux nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire | 32 |
| 5.- DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom | |

quarante-huit nouvelles actoins sans droit de vote de commanditaire	48
Total: quatre cents nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire.	400
DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg	
Total: quatre cents nouvelles actions ordinaires de commandité	400

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 400 (quatre cents) nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire et 400 (quatre cents) nouvelles actions ordinaires de commandité avec paiement d'une prime d'émission de EUR 60.060 (soixante mille et soixante euros), par les actionnaires sans droit de vote proportionnellement à leur part dans le capital et les libérer intégralement par apport en numéraire.

Troisième résolution

En vertu des résolutions qui précèdent, le capital social est maintenant souscrit comme suit:

1.- OFFICERS NOMINEES LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom vingt-huit nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire.	28
2.- DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom sept cent soixante nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire	760
3.- DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom cent vingt-sept nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire	127
4.- DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom quatre-vingt-douze nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire.	92
5.- DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom cent trente-cinq nouvelles actoins sans droit de vote de commanditaire	135
Total: mille cent quarante-deux nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire.	1.142
DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg	
Total: mille cent quarante-deux nouvelles actions ordinaires de commandité	1.142

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 57.100 (cinquante-sept mille cent euros) divisé en 1.142 (mille cent quarante-deux) actions sans droit de vote de commanditaire et 1.142 (mille cent quarante-deux) actions ordinaires de commandité de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 39, case 9. – Reçu 8.068 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

J. Elvinger.

(73949/211/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS SCA, Société en commandite par action.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 76.959.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73950/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 74.957.

In the year two thousand one, on the thirtieth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C. Luxembourg section B number 74 957, incorporated by deed enacted on the 17th day of March 2000, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 497 of July 13, 2000 whose articles of association have been amended by deed of the 4th day of July 2000, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 6 of January 4, 2001, and by deed enacted on the 13th, day of December 2000, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 593 of August 1, 2001, and by deed enacted on the 25th day of June 2001, not yet published.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 90,926 (ninety thousand nine hundred and twenty-six) shares of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 22,550 (twenty-two thousand five hundred and fifty euros) so as to raise it from its present amount of EUR 2,273,150 (two million two hundred seventy-three one hundred and fifty euros) to EUR 2,295,700 (two million two hundred ninety-five thousand seven hundred euros) by the issue of 902 (nine hundred and two) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

2.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 10,125 (ten thousand one hundred and twenty-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 2,295,700 (two million two hundred ninety-five thousand seven hundred euros) to EUR 2,305,825 (two million three five thousand eight hundred and twenty-five euros) by the issue of 405 (four hundred and five) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

3.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of all the new shares by contribution in cash.

4.- Amendment of article eight of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 22,550 (twenty-two thousand five hundred and fifty euros) so as to raise it from its preset amount of EUR 2,273,150 (two million two hundred seventy-three thousand one hundred and fifty euros) to EUR 2,295,700 (two million two hundred and ninety-five thousand seven hundred euros) by the issue of 902 (nine hundred and two) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, to be, subscribed and fully paid up by contribution in cash.

Second resolution

It is decided to admit the subscription of the 902 (nine hundred and two) new shares by the following companies:

Limited Partnerships Subscribers:

1.- OFFICERS NOMINEES LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	
twenty-two new shares	22
2.- DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	
six hundred new shares	600
3.- DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	
one hundred new shares	100
4.- DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	
seventy-three new shares.	73
5.- DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	
one hundred and seven new shares.	107
Total: nine hundred and two new shares	902

Contributor's intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervene the afore named companies, here represented by Mr Patrick Van Hees by virtue of a proxy being here annexed;

which declared to subscribe to the 902 (nine hundred and two) new shares and to fully pay them up by contribution in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 22,550 (twenty-two thousand five hundred and fifty euros), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 10,125 (ten thousand one hundred and twenty-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 2,295,700 (two million two hundred ninety-five thousand seven hundred euros) to EUR 2,305,825 (two million three hundred five thousand eight hundred and twenty-five euros) by the issue of 405 (four hundred and five) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, to be subscribed and fully paid up by contribution in cash.

Fourth resolution

It is decided to admit the subscription of the 405 (four hundred and five) new shares by the following companies:

Limited Partnerships Subscribers:

1.- OFFICERS NOMINEES LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom ten new shares	10
2.- DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom two hundred and sixty-nine new shares	269
3.- DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom forty-five new shares	45
4.- DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom thirty-three new shares	33
5.- DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom forty-eight new shares	48
Total: four hundred and five new shares	405

Contributor's intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervene the afore named companies, here represented by Mr Patrick Van Hees by virtue of a proxy being here annexed;

which declared to subscribe to the 405 (four hundred and five) new shares and to fully pay them up by contribution in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 10,125 (ten thousand one hundred and twenty-five euros), as was certified to the undersigned notary.

Fifth resolution

By virtue of the foregoing resolutions, the share capital is now subscribed as follows:

1.- OFFICERS NOMINEES LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom two thousand two hundred and forty new shares	2,240
2.- DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom sixty-one thousand three hundred and seventy-six new shares	61,376
3.- DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom ten thousand two hundred and twenty-one new shares	10,221
4.- DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom seven thousand four hundred and forty-six new shares.	7,446
5.- DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom ten thousand nine hundred and fifty new shares	10,950
Total: ninety-two thousand two hundred and thirty-three new shares	92,233

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend the Article eight of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 2,305,825 (two million three hundred five thousand eight hundred and twenty-five euros) represented by 92,233 (ninety-two thousand two hundred and thirty-three) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each.»

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately fifty thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le trente octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité DH REAL LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 74.957 constituée suivant acte reçu le 17 mars 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 497 du 13 juillet 2001, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 4 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 6 du 4 janvier 2001 et par acte reçu le 13 décembre 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 593 du 1^{er} août 2001 et par acte reçu le 25 juin 2001, non encore publiée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 90.926 (quatre-vingt dix mille neuf cent vingt-six) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 22.550 (vingt-deux mille cinq cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.273.150 (deux millions deux cent soixante-treize mille cent cinquante euros) à EUR 2.295.700 (deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille sept cents euros) par l'émission de 902 (neuf cent deux) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 10.125 (dix mille cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.295.700 (deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille sept cents euros) à EUR 2.305.825 (deux millions trois cent cinq mille huit cent vingt-cinq euros) par l'émission de 405 (quatre cent cinq) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

3.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération de toutes les nouvelles parts par un apport en numéraire.

4.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 22.550 (vingt-deux mille cinq cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.273.150 (deux millions deux cent soixante-treize mille cent cinquante euros) à EUR 2.295.700 (deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille sept cents euros) par l'émission de 902 (neuf cent deux) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des 902 (neuf cent deux) parts sociales nouvelles par:

Souscripteurs Limited Partnerships:

1.- OFFICERS NOMINEES LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, vingt-deux nouvelles parts	22
2.- DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, six cent nouvelles parts.....	600
3.- DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, cent nouvelles parts.....	100
4.- DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, soixante-treize nouvelles parts	73
5.- DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, cent sept nouvelles parts	107
Total: neuf cent deux nouvelles parts	902

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 902 (neuf cent deux) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement par apport en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 22.550 (vingt deux mille cinq cent cinquante euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 10.125 (dix mille cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.295.700 (deux millions deux cent quatre vingt-quinze mille sept cents euros) à EUR 2.305.825 (deux millions trois cent cinq mille huit cent vingt-cinq euros) par l'émission de 405 (quatre cent cinq) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en numéraire.

Quatrième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des 405 (quatre cent cinq) parts sociales nouvelles par:

Souscripteurs Limited Partnerships:

1.- OFFICERS NOMINEES LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, dix nouvelles parts	10
2.- DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, deux cent soixante-neuf nouvelles parts.	269
3.- DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, quarante-cinq nouvelles parts	45
4.- DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, trente-trois nouvelles parts	33
5.- DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom.	48
Total: quatre-cent cinq nouvelles parts.	405

Intervention - Souscription – Libération

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 405 (quatre cent cinq) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement par apport en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 10.125 (dix mille cent vingt-cinq euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

En vertu des résolutions qui précèdent, le capital social est maintenant souscrit comme suit:

1.- OFFICERS NOMINEES LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom deux mille deux cent quarante nouvelles parts.	2.240
2.- DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom soixante et un mille trois cent soixante-seize nouvelles parts	61.376
3.- DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom dix mille deux cent vingt et une nouvelles parts	10.221
4.- DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom sept mille quatre cent quarante-six nouvelles parts	7.446
5.- DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom dix mille neuf cent cinquante nouvelles parts	10.950
Total: quatre-vingt-douze mille deux cent trente-trois nouvelles parts.	92.233

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**ART. 8.** Le capital social est fixé à EUR 2.305.825 (deux millions trois cent cinq mille huit cent vingt-cinq euros) divisé en 92.333 (quatre-vingt-douze mille trois cent trente-trois) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 132S, fol. 37, case 6. – Reçu 13.181 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

J. Elvinger.

(73951/211/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.957.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73952/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

TNS LUXEMBOURG ZETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 81.658.

In the year two thousand one, on the thirtieth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of TNS LUXEMBOURG ZETA, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 46 rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg, incorporated by deed enacted on April 9, 2001, registered at Luxembourg trade register section B, no 81658.

The meeting is presided by Mrs Delphine André, private employee, residing at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (Five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 12,275 (twelve thousand two hundred and seventy-five Euros) so as to raise it to EUR 24,775 (twenty-four thousand seven hundred and seventy-five Euros) by the issue of 491 (four hundred ninety-one) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, subject to a payment of a share premium amounting globally to EUR 36,916.92 (thirty-six thousand nine hundred and sixteen Euros and ninety-two cents).

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of the 491 (four hundred ninety-one) new shares by TAYLOR NELSON SOFRES B.V. by contribution in cash.

3.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 4,732,000 (four million seven hundred thirty-two thousand Euros) so as to raise it to EUR 4,756,775 (four million seven hundred fifty-six thousand seven hundred and seventy-five Euros) by the issue of 189,280 (one hundred eighty-nine thousand two hundred and eighty) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, subject to a payment of a share premium amounting globally to EUR 6,575,182.26 (six million five hundred seventy-five thousand one hundred eighty-two Euros and twenty-six cents).

4.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of the 189,280 (one hundred eighty-nine thousand two hundred and eighty) new shares by a contribution in kind consisting of a part of all the assets and liabilities of TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED,

5.- Acceptance by the managers of the Company

6.- Amendment of article six of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

7.- Miscellaneous

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 12,275 (twelve thousand two hundred seventy-five Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 24,775 (twenty-four thousand seven hundred seventy-five Euros) by the issue of 491 (four hundred ninety-one) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each subject to the payment of a share premium amounting globally to EUR 36,916.92 (thirty-six thousand nine hundred and sixteen Euros and ninety-two cents), the whole to be fully paid up through a cash contribution.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the 491 (four hundred ninety-one) new shares referred to above by TAYLOR NELSON SOFRES B.V., a private company with limited liability incorporated under the Laws of The Netherlands

and having its registered office at Grote Bickersstraat 74, 1013 KS Amsterdam, The Netherlands, on payment of the before said premium.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

TAYLOR NELSON SOFRES B.V., here represented by Mrs Delphine André, prenamed, declared to subscribe the 491 (four hundred ninety-one) new shares and to pay the share premium.

This global share premium is allocated to a distributable item of the balance sheet.

The shares and the share premium are paid-up by a contribution in cash of an amount of EUR 49,191.92 (forty-nine thousand one hundred ninety-one Euros and ninety-two cents), therefore this amount is now at the disposal of the Company TNS LUXEMBOURG ZETA, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Pro Fisco

For the purpose of registration and calculation of the capital duty (1% (one per cent), the contribution made by TAYLOR NELSON SOFRES B.V. is evaluated at EUR 49,191.92 (forty-nine thousand one hundred ninety-one Euros and ninety-two cents), ie LUF 1,984,397.

Third resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 4,732,000 (four million seven hundred thirty-two thousand Euros) so as to raise it to EUR 4,756,775 (four million seven hundred fifty-six thousand seven hundred seventy-five Euros) by the issue of 189,280 (one hundred eighty-nine thousand two hundred and eighty) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, subject to payment of a share premium amounting to EUR 6,575,182.26 (six million five hundred seventy-five thousand one hundred eighty-two Euros and twenty-six cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a part of all the assets and liabilities of TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales and having its registered office at AGB House, Westgate, London W5 1UA, England.

Fourth resolution

It is resolved to accept the subscription of the 189,280 (one hundred eighty-nine thousand two hundred and eighty) shares referred to above by TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED, a limited company incorporated under the Laws of the United Kingdom and having its registered office at AGB House, Westgate, London W5 1UA, England.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED, here represented by Mrs Delphine André, residing in Luxembourg, declared to subscribe the 189,280 (one hundred eighty-nine thousand two hundred and eighty) new shares, on payment of the before said share premium, the which one to be allocated as follows

- EUR 6,099,504.76 (six million ninety-nine thousand five hundred four Euros and seventy-six cents) to a distributable item of the balance sheet

- EUR 475,677.50 (four hundred seventy-five thousand six hundred seventy-seven Euros and fifty cents) to an undistributable item of the balance sheet as allocation to the legal reserve

The shares as well as the share premium are paid-up by the contribution in kind of a part of all its assets and liabilities. A parallel contribution of the remaining part of all its assets and liabilities is done simultaneously by TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED to TNS LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l. and TNS LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., two companies incorporated under Luxembourg Law and having their registered office 46 rue du Cimetièrre, L-1338 Luxembourg.

Description of the contribution:

The contribution made by TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED against the issuance of shares in TNS LUXEMBOURG ZETA, S.à r.l. represents a part of all its assets and liabilities (entire property) as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

All these assets and liabilities contributed (entire property) are documented in the balance sheet of the contributed company, which will remain here annexed.

In the property transferred through the present deed are particularly included the following assets and liabilities:

Assets:

- Part of a loan to Taylor Nelson Sofres Suomi Oy contributed at its nominal value of EUR 11,307,182.26 (including interest).

Liabilities:

- No liabilities

The assets and liabilities above-mentioned are contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The value of this contribution in kind is evaluated at EUR 11,307,182.26 (eleven million three hundred seven thousand one hundred eighty-two Euros and twenty-six cents), i.e., LUF 456,130,601. Such contribution has been valued by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution has been given to the undersigned notary by producing the most recent balance sheet of TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED (which as at today's date remains unchanged) duly signed by all of its directors.

Effective implementation of the contribution

TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED, contributor here represented as stated hereabove, expressly declares that all formalities in any concerned country in relation with the transfer in favour of TNS LUXEMBOURG ZETA, S.à r.l. of any element composing the part transferred of its assets and liabilities will be carried out within the best delays in each country as far as it will be concerned in order to duly formalize the property's transmission of and to render it effective anywhere and toward any third party, and, notably, that three transfer and assignment agreements in relation to the loan to Taylor Nelson Sofres Suomi Oy will be executed by respectively each of TNS LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., TNS LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l. and TNS LUXEMBOURG ZETA, S.à r.l. and TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED.

Manager's intervention

Thereupon intervene:

a) Mr Edward Hoefling, residing at 27, Newlyn Close, Bricket Wodd, St Albans, Hertfordshire AL2 3UP, United Kingdom;

b) Mr Louis Mevis, residing at 10, rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg;

c) Mr Raymond R. Ross, residing at Weverakker, 9, 1541 VN Koog A/D Zaan, The Netherlands.

all represented here by Mrs Delphine André, prenamed by virtue of proxies which will remain here annexed and acting in their capacity of Managers of TNS LUXEMBOURG ZETA, S.à r.l..

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them jointly and severally liable as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, both of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirms the validity of the subscription and payment.

Contribution Tax payment exemption

Considering that the third resolution concerns the capital increase of a Luxembourg private limited liability company partly by a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union, carried out simultaneously, nothing withheld on excepted, to TNS LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l. and TNS LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., the Company expressly requests for the contribution here above described made by TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED the total contribution tax exemption on basis of Article 4.1 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a total tax exemption in such a case.

Since the foregoing contributions have been fully carried out, the following resolution has been unanimously taken by the two current shareholders:

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contributions being fully carried out, it is resolved to amend article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 4,756,775 (four million seven hundred fifty-six thousand seven hundred and seventy-five Euros), represented by 190,271 (one hundred ninety thousand two hundred and seventy-one) shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two hundred and twenty thousand Luxembourg Francs.

Retainer

Sufficient funds, equal at least to the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le trente octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TNS LUXEMBOURG ZETA, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», ayant son siège social au 46 rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 9 avril 2001, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, à la section B sous le numéro 81.658.

L'assemblée est présidée par Madame Delphine André, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 12.275,- (douze mille deux cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel à EUR 24.775,- (vingt-quatre mille sept cent soixante-quinze euros) par l'émission de 491 (quatre cent quatre-vingt-onze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission s'élevant globalement à EUR 36.916,92 (trente-six mille neuf cent seize euros et quatre-vingt-douze cents).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération des 491 (quatre cent quatre-vingt-onze) parts sociales nouvelles par TAYLOR NELSON SOFRES B.V. par apport en numéraire.

3.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 4.732.000,- (quatre millions sept cent trente-deux mille euros) pour le porter à EUR 4.756.775,- (quatre millions sept cent cinquante-six mille sept cent soixante-quinze euros) par l'émission de 189.280 (cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingts) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission s'élevant globalement à EUR 6.575.182,26 (six millions cinq cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-deux euros et vingt-six cents).

4.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les 189.280 (cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingts) parts sociales nouvelles par apport en nature consistant en une partie de la totalité des actifs et passifs (intégralité du patrimoine) de TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED, une société de droit d'Angleterre et Pays de Galles, ayant son siège social à AGB House, Westgate, London W5 1UA, Angleterre.

5.- Acceptation par les gérants de TNS LUXEMBOURG ZETA, S.à r.l.

6.- Modification afférente de l'article six des statuts pour refléter les décisions prises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 12.275,- (douze mille deux cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel à EUR 24.775,- (vingt-quatre mille sept cent soixante-quinze euros) par l'émission de 491 (quatre cent quatre-vingt-onze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission s'élevant globalement à EUR 36.916,92 (trente-six mille neuf cent seize euros et quatre-vingt-douze cents) le tout étant à libérer en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des 491 (quatre cent quatre-vingt-onze) parts sociales nouvelles dont question ci-avant par la société TAYLOR NELSON SOFRES B.V. de droit des Pays-Bas et ayant son siège social à Grote Bickersstraat 74, 1013 KS Amsterdam, Pays-Bas, moyennant paiement de la prime susvantee.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

TAYLOR NELSON SOFRES B.V. , ici représentée par Delphine André déclare souscrire les 491 (quatre cent quatre-vingt-onze) parts sociales nouvelles et payer la prime d'émission.

La totalité de cette prime d'émission est affectée à un poste de réserve distribuable du bilan

Les parts sociales ainsi que la prime d'émission ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la société TNS LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l. a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 49.191,92 (quarante-neuf mille cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-douze cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Pro Fisco

Pour les besoins de l'enregistrement et le calcul du droit d'apport (1%), l'apport effectué par TAYLOR NELSON SOFRES B.V. est évalué à EUR 49.191,92 (quarante-neuf mille cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-douze cents), soit LUF 1.984.397,-.

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 4.732.000,- (quatre millions sept cent trente-deux mille euros) pour le porter à EUR 4.756.775,- (quatre millions sept cent cinquante-six mille sept cent soixante-quinze euros) par l'émission de 189.280 (cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingts) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission s'élevant globalement à EUR 6.575.182,26 (six millions cinq cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-deux euros et vingt-six cents), le tout à libérer intégralement par un apport en nature consistant en une partie de la totalité des actifs et passifs (intégralité du patrimoine) de TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED, une société de droit d'Angleterre et Pays de Galles, ayant son siège social à AGB House, Westgate, London W5 1UA, Angleterre.

Quatrième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des 189.280 (cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingts) parts sociales nouvelles dont question ci-avant par la société de droit d'Angleterre et Pays de Galles TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED, prédésignée.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Prime d'émission - Apports - Libération

TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED, ici représentée par Delphine André, a déclaré souscrire les 189.280 (cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingts) parts sociales nouvelles, moyennant paiement de la prime d'émission susvantee, affectée aux fonds propres de la manière suivante

- EUR 6.099.504,76,- (six millions quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre euros et soixante-seize cents) à un poste de réserve distribuable du bilan;
- EUR 475.677,50,- (quatre cent soixante-quinze mille six cent soixante-dix-sept euros et cinquante cents) à un poste de réserve non distribuable du bilan en tant qu'affectation à la réserve légale.

Les parts sociales émises ainsi que la prime d'émission sont libérées intégralement par l'apport en nature constitué d'une fraction de la totalité de son patrimoine actif et passif, tel que défini à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Un apport parallèle de la partie restante de tous ses actifs et passifs est effectué simultanément par TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED à TNS LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l. et TNS LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., deux sociétés constituées sous le droit luxembourgeois et ayant leur siège social au 46, rue du Cimetière à L-1338 Luxembourg.

Description de l'apport

L'apport effectué par TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED contre l'émission des parts sociales par TNS LUXEMBOURG ZETA, S.à r.l. et paiement de la prime d'émission consiste en une partie de tous ses actifs et passifs apportés (intégralité de patrimoine) et sont documentés sur le bilan de la dite société apportée, lequel bilan restera ci-annexé.

Dans le patrimoine de TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED, dont la propriété est transmise par le présent acte, sont notamment incluses parmi tous les actifs et passifs les actifs suivants

Actifs:

- Une partie d'un prêt à Taylor Nelson Sofres Suomi Oy apporté à sa valeur nominale de EUR 11.307.182,26 (intérêts compris).

Passifs:

- Aucun passif

Les actifs et passifs ci-avant sont apportés avec tous les droits, engagement et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 11.307.182,26,- (onze millions trois cent sept mille cent quatre-vingt-deux euros et vingt-six cents), soit LUF 456.130.601,-.

Cet apport a été évalué par les gérants de la société en vertu d'une déclaration d'évaluation d'apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par les statuts de TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED et par son bilan.

Réalisation effective de l'apport

TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que toutes formalités dans tout pays concerné en relation avec le transfert en faveur de TNS LUXEMBOURG ZETA, S.à r.l. de chacun des éléments composant la partie de l'intégralité de tous ses actifs et passifs lui transmise seront menées à bien dans les meilleurs délais en tout pays concerné afin d'y formaliser valablement la transmission du patrimoine et de le rendre opposable et effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers, et, notamment, que trois transferts et conventions d'endossements relatifs au prêts à Taylor Nelson Sofres Suomi Oy seront exécutés respectivement par chacune des sociétés TNS LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., TNS LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., TNS LUXEMBOURG ZETA, S.à r.l. et TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED.

Intervention du gérant

Sont alors intervenus:

- a) Mr Edward Hoefling, demeurant au 27, Newly Close, Bricket Wodd, St Albans, Hertfordshire AL2 3UP, Royaume Uni;
- b) Mr Louis Mevis, demeurant au 10, rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg;
- c) Mr Raymond R. Ross, demeurant à Weverakker, 9, 1451 VN Koog A/ D Zaan, Pays-Bas.

ici représentés par Delphine André, prénommée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en leur qualité de gérants de la société TNS LUXEMBOURG ZETA, S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales, et confirment la validité des souscription et libération.

Requête en Exonération des Droits Proportionnels

Compte tenu de ce que la troisième résolution concerne l'augmentation du capital social d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise TNS LUXEMBOURG ZETA, S.à r.l. par un apport en nature constitué par tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), d'une société de capitaux ayant son siège dans la Communauté Européenne effectué simultanément, rien réservé ni excepté à deux autres sociétés luxembourgeoises, TNS LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l. et TNS LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., la société requiert pour l'apport ci-avant décrit effectué par TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED l'exonération du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986,.

Une fois que les résolutions qui précèdent ont été effectivement prises, la décision suivante a été unanimement acceptée par les deux associés actuels

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 4.756.775,- (quatre millions sept cent cinquante-six mille sept cent soixante-quinze euros), divisé en 190.271 (cent quatre-vingt-dix mille deux cent soixante et onze) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ deux cent vingt mille francs luxembourgeois.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: D. André, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 39, case 4. – Reçu 19.844 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

J. Elvinger.

(73953/211/329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

TNS LUXEMBOURG ZETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.658.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73954/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

GESTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 55.301.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 19, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Pour la société GESTAR S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(73870/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

NONNO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le quinze octobre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. Monsieur Livius Gorecka, économiste, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffmann

2. Me Jeannot Biver, avocat à la Cour, demeurant L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NONNO S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, préavance ou garantie.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000 €); représenté par trois cents dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100 €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs-gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 14 juillet à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille un.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.) Monsieur Livius Gorecka, prénommé, cent cinquante cinq actions	155
2.) Me Jeannot Biver, prénommé, cent cinquante cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Livius Gorecka, prénommé,
 - b) Monsieur René Moris, conseil fiscal, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffmann,
 - c) Me Jeannot Biver, prénommé.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire, la société anonyme ELIOLUX, établie et ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffmann,
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.
- 5) Le siège social de la société est fixé à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Gorecka, J. Biver, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 17 octobre 2001, vol. 422, fol. 98, case 9. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 8 novembre 2001.

A. Biel.

(73967/203/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

e2 ADVANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 93, avenue Gaston Diderich.

STATUTS

L'an deux mille un, le neuf novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Madame Deirdre Wolohan, Web Designer and Developer, demeurant à L-1420 Luxembourg, 93, avenue Gaston Diderich.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre la propriétaire actuelle des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités de conseil en entreprises, la transmission et la commercialisation de données par voie de téléinformatique, le développement et le commerce de software, ainsi que la commercialisation de matériel informatique.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de e2 ADVANCE, S.à r.l..

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cinq cents (500) parts ont été souscrites par Madame Deirdre Wolohan, Web Designer and Developer, demeurant à L-1420 Luxembourg, 93, avenue Gaston Diderich et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 11. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2001.

Art. 15. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à trente-deux mille francs luxembourgeois (LUF 32.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1420 Luxembourg, 93, avenue Gaston Diderich.
- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée, Madame Deirdre Wolohan, préqualifiée.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D.Wolohan, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 45, case 8. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 novembre 2001.

T. Metzler.

(73957/222/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

COMPAGNIE DE RESERVATIONS, SERVICES ET INVESTISSEMENTS HOTELIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 42.393.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 19, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Pour la société COMPAGNIE DE RESERVATIONS, SERVICES ET INVESTISSEMENTS HOTELIERS S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(73871/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

STAFF INTERIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8480 Eischen, 2, Aisdall.

STATUTS

L'an deux mille un, le sept novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. Monsieur Xavier Goffin, Administrateur de Sociétés, domicilié à Aisdall, 2, à L-8480 Eischen;
2. La Société Anonyme de droit luxembourgeois TALENTS S.A., établie à Aisdall, 2, à L-8480 Eischen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 octobre 2001, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Xavier Goffin, préqualifié.

Lesdits comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}: Dénomination - Siège Social - Durée - Objet - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de STAFF INTERIM S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Eischen. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien à l'extérieur qu' à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg

Art.3. Il n'est prévu pour la société aucune limite de durée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif toute opération commerciale consistant à embaucher et rémunérer des travailleurs salariés pour les mettre à la disposition provisoire d'utilisateurs pour l'accomplissement d'une tâche précise et non durable en conformité avec la loi luxembourgeoise du 19 mai 1994 portant réglementation du travail intérimaire et du prêt temporaire de main d'oeuvre.

Elle pourra cependant accomplir toute opération commerciale, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent soixante quinze mille Euros (EUR 175.000,-), divisé en cent soixante quinze (175) actions de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives. Il n'est pas créé de titres représentatifs des actions. La qualité d'actionnaire résulte de l'inscription au registre des actionnaires tenu au siège social.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre II: Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 11. La société se trouve engagée vis-à-vis de tiers et en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III: Assemblée Générale

Art. 13. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit, le douze mars de chaque année, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Les convocations pour les Assemblées Générales se feront conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 16. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi.

Titre IV: Année Sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V: Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour la modification des statuts.

Art. 21. En cas de dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs, et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Art. 22. Pour tout point non réglé aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille un.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille deux.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Xavier Goffin, prénommé, cent actions,	100
2.- La société TALENTS S.A. prénommée, soixante-quinze actions,	75
Total: cent soixante-quinze actions,	175

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent soixante quinze mille Euros (EUR 175.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 150.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaire à un.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Xavier Goffin, prénommé;

b) Madame Chantal Goffin-Jacquemin, sans profession, demeurant Aischdall, 2, L-8480 Eischen;

c) Monsieur Patrick Kemper, Directeur de Société, demeurant Rentertkapelle, 19, B-6700 Arlon.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Robert Soumois, Expert Comptable, demeurant Route de Motechet, 16, B-6840, Neufchâteau.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2005.

5. Est nommé Administrateur Délégué en charge de la gestion journalière de la société Monsieur Xavier Goffin, pré-nommé.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite au comparant, agissant és-dites qualités, connu du notaire par nom, prénom, état et domicile, a été signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. Goffin, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2001, vol. 132S, fol. 39, case 7. – Reçu 70.595 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 novembre 2001.

T. Metzler.

(73958/222/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

CEODEUX SERVITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 43.595.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 7, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73827/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

CEODEUX SERVITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 43.595.

EXTRAIT

En date du 14 juillet 2000, lors de l'assemblée générale ordinaire, les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes en place ont été renouvelés pour une durée de six ans.

Suite à ce renouvellement, le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Jean-Claude Schmitz, Président, Diplômé en sciences économiques, Villa de Heisdorf

- M. Jos. Neyens, Directeur financier, Luxembourg

- M. Marc Schaus, Administrateur, Diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange.

La COMPAGNIE DE REVISION, Société Anonyme, Luxembourg, a été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73844/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.
